

Quelle est la position de l'EDQM sur les substances dangereuses ?

 Vous êtes ici:

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [QUALITÉ ET SÉCURITÉ](#) / Quelle est la position de l'EDQM sur les substances dangereuses ?

Réponse:

L'EDQM et la Commission européenne de Pharmacopée appliquent une politique consistant à éviter l'utilisation des substances extrêmement préoccupantes (SvHC, pour «*Substances of very High Concern*»).

Parmi les SvHC, par exemple, l'ONU a défini les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), les polluants organiques persistants, les produits chimiques dangereux et pesticides commercialisés à l'échelle internationale. Ils sont réglementés, dans l'UE, par le Règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). Si une alternative est techniquement possible, les SvHC sont remplacées (p. ex. dans le cadre de la révision régulière d'une monographie). Dès lors, certaines SvHC sont encore nécessaires pour analyser la qualité des matières premières destinées à la production de médicaments.